FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

INTERCEPT 60 WP INSECTICIDE POUR CULTURES EN SERRE ET EN PÉPINIÈRE

Version 3.0 / CDN
102000012221

Date de révision: 09/24/2019
Date d'impression: 09/25/2019

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom commercial	INTERCEPT 60 WP INSECTICIDE POUR CULTURES EN SERRE ET EN PÉPINIÈRE
Code du produit (UVP)	04985982
Numéro de la FDS	102000012221
No. d'Enregistrement PCP	27357

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation	Insecticide
Restrictions d'utilisation	Voir l'etiquette pour les restrictions.

Information sur le fournisseur

Fournisseur	Bayer CropScience Inc #200, 160 Quarry Park Blvd, SE Calgary, Alberta T2C 3G3 Canada
Service responsable	E-mail : SDSINFO.BCS-NA@bayer.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (24 heures et 7 jours)	1-800-334-7577
Numéro de téléphone pour des informations sur le produit	1-888-283-6847

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon la Partie 2 du Règlement sur les Produits Dangereux
Toxicité aiguë(Oral(e), Inhalation): Catégorie 4
Cancérogénicité: Catégorie 1B
Poussière combustible: Catégorie 1

Etiquetage conformément à la Partie 3 du Règlement sur les Produits Dangereux



Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger
Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
Peut provoquer le cancer.
Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air.
Mener l'évaluation des dangers poussière.

Conseils de prudence
Laver soigneusement après manipulation.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Éviter de respirer les poussières.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
Rincer la bouche.
EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Garder sous clef.
Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Dangers Non Classifiés Ailleurs (HNOC)
Pas de dangers pour la santé non classifiés ailleurs.
Pas d'autres dangers non classifiés ailleurs.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom de composants dangereux	No.-CAS	Concentration % en poids
Imidaclopride	138261-41-3	60.0
Acide lignosulfonique, sel de sodium	8061-51-6	5.0
Diisopropylnaphtalène sulfonate de sodium	1322-93-6	3.0
Silices cristallines, fraction alvéolaire (quartz)	14808-60-7	0.16

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Conseils généraux Si possible, se munir du récipient ou de l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre anti-poison ou lors de la consultation médicale.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance. Puis, pratiquer la respiration artificielle, de préférence, le bouche-à-bouche, si possible. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec les yeux	Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Ingestion	Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Aucun symptôme connu à ce jour.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	Un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Appropriés	Eau, Dioxyde de carbone (CO2), Mousse, Poudre chimique sèche
Inappropriés	Jet d'eau à grand débit
Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :, Acide chlorhydrique (HCl), Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), Oxyde de carbone (CO), Oxydes d'azote (NOx)

Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH et des vêtements de protection appropriés.
Information supplémentaire	Rester éloigner de la fumée. Lutter contre l'incendie du côté du vent. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Point d'éclair	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	Non applicable
Limite d'explosivité,	Non applicable

supérieure

Explosivité Donnée non disponible

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Tenir à l'écart les personnes non autorisés. Isoler la zone de danger. Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Eviter toute formation de poussière. Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.

Conseils supplémentaires Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas de déversement accidentel, empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

Référence à d'autres rubriques Informations concernant la manipulation, voir section 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Manipuler et ouvrir le récipient sans renverser le produit. Maintenir les niveaux d'exposition au-dessous de la valeur limite d'exposition par l'utilisation d'une ventilation générale et avec extraction à la source.

Mesures d'hygiène Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté.
Enlever immédiatement l'équipement de protection individuelle (PPE) après la manipulation de ce produit. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Se laver soigneusement et mettre des vêtements propres.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	Stocker dans un endroit frais et sec en évitant la contamination croisée avec d'autres produits phytosanitaire, engrais, aliments et aliments de fourrage. Stocker dans le conteneur original et hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit de stockage fermé.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Imidaclopride	138261-41-3	0.7 mg/m3 (TWA)		OES BCS*
Silices cristallines, fraction alvéolaire (quartz) (Particules respirables)	14808-60-7	0.025 mg/m3 (TWA)	07 2009	CAD AB OEL
Silices cristallines, fraction alvéolaire (quartz) (Fraction respirable.)	14808-60-7	0.025 mg/m3 (TWA)	09 2011	CAD BC OEL
Silices cristallines, fraction alvéolaire (quartz) (Fraction respirable.)	14808-60-7	0.025 mg/m3 (TWA)	03 2011	CAD MB OEL
Silices cristallines, fraction alvéolaire (quartz) (Fraction respirable.)	14808-60-7	0.10 mg/m3 (TWA)	06 2015	CAD ON OEL
Silices cristallines, fraction alvéolaire (quartz) (Fraction respirable.)	14808-60-7	0.05 mg/m3 (8 HR ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Silices cristallines, fraction alvéolaire (quartz) (Poussière respirable.)	14808-60-7	0.1 mg/m3 (TWA)	09 2017	OEL (QUE)

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle
Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Lorsque respirateurs sont demandés, choisir l'équipement approuvé par NIOSH en base des concentrations actuelles ou possibles dans l'air et en accord avec les normes réglementaires appropriées et/ou les recommandations de l'industrie.

Protection des mains	Gants en caoutchouc nitrile résistant aux produits chimiques
Protection des yeux	Lunettes de sécurité avec protections latérales
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes.
Mesures générales de protection	Nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuelle (EPI) en suivant les instructions du fabricant. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	blanc à beige clair
Etat physique	poudre
Odeur	douce de moisi
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	8.3 (1 %) suspension dans l'eau
Pression de vapeur	Donnée non disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Donnée non disponible
Masse volumique apparente	env. 16 lb/ft³
Taux d'évaporation	Non applicable
Point d'ébullition	Non applicable
Point de fusion / congélation	Non applicable
Hydrosolubilité	dispersable
Energie minimale d'inflammation	> 100 - < 300 mJ
Température de décomposition	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable
Viscosité	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	Non applicable
Explosivité	Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	
Décomposition thermique	Donnée non disponible
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.
Conditions à éviter	Donnée non disponible
Matières incompatibles	Donnée non disponible
Produits de décomposition dangereux	Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition	Inhalation, Absorption par la peau, Contact avec les yeux, Ingestion
Effets immédiats	
Œil	Provoque une irritation des yeux.
Peau	Nocif en cas d'absorption par la peau.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.
Inhalation	Nocif par inhalation.
Informations sur les effets toxicologiques	
Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (mâle Rat) 2,591 mg/kg DL50 (femelle Rat) 1,858 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (mâle Rat) 2.65 mg/l Durée d'exposition: 4 h Determiné en forme d'aérosol liquide. CL50 (femelle Rat) 2.75 mg/l Durée d'exposition: 4 h Determiné en forme d'aérosol liquide.
Toxicité cutanée aiguë	DL50 (Rat) > 2,000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	irritation légère (Lapin)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Insignifiantement irritant. (Lapin)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peau: Non sensibilisant. (Cochon d'Inde)

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Imidaclopride : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Evaluation de la mutagénèse

Imidaclopride : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique à partir des résultats évidents observés dans de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

Imidaclopride : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

ACGIH

Silices cristallines, fraction alvéolaire (quartz)	14808-60-7	Group A2

NTP

Silices cristallines, fraction alvéolaire (quartz)	14808-60-7

IARC

Silices cristallines, fraction alvéolaire (quartz)	14808-60-7	Evaluation globale : 1

OSHA

Aucun(e).

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Imidaclopride : Cette substance s'est avérée toxique pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat, seulement aux doses toxiques pour les parents. Imidaclopride : Les effets observés sur la reproduction sont liés à la toxicité parentale.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Imidaclopride : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Imidaclopride sont liés à la toxicité maternelle.

Information supplémentaire

Les données sur la toxicité aiguë proviennent d'une formulation similaire.
Les informations sur la toxicité non-aigue concernent la(les) matière(s) active(s).

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité pour les poissons	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 211 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique imidaclopride.
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) 85 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique imidaclopride. CL50 (Chironomus riparius (ver de vase)) 0.0552 mg/l Durée d'exposition: 24 h La valeur fournie concerne la matière active technique imidaclopride.
Toxicité des plantes aquatiques	CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) > 10 mg/l Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h La valeur fournie concerne la matière active technique imidaclopride.
Biodégradabilité	Imidaclopride: Pas rapidement biodégradable
Koc	Imidaclopride: Koc: 225
Bioaccumulation	Imidaclopride: Ne montre pas de bioaccumulation.
Mobilité dans le sol	Imidaclopride: Modérément mobile dans le sol
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas appliquer directement dans l'eau, dans des zones où des eaux de surface sont présentes ou dans des zones intertidales qui sont plus basses que la moyenne de la marque des hautes eaux. Ne pas contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets, incluant les eaux de lavage de l'équipement. Appliquer ce produit comme spécifié sur l'étiquette. Ne pas appliquer ce produit ou le laisser se propager sur les plantes fleurissantes lorsque les abeilles sont présentes dans les zones traitées.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Produit	Eliminer en se conformant à tous les règlements locaux, nationaux/provinciaux et federaux. Suivre les instructions sur l'étiquette du récipient pour l'élimination des déchets générés lors de l'usage selon les prescriptions.
Emballages contaminés	Ne pas réutiliser des récipients vides. Eliminer les containers vides dans un site d'enfouissement sanitaire ou par incinération, ou, si autorisé par des états/provinces et autorités locales, par combustion.

En cas d'incinération, demeurer à l'écart de la fumée.
Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG

Numéro ONU	**3077**
Etiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Polluant marin
Nom d'expédition des Nations unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (IMIDACLOPRIDE)

49CFR Marchandise non dangereuse / matière non-dangereuse

IMDG

Numéro ONU	**3077**
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	OUI
Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (IMIDACLOPRID MIXTURE)

IATA

Numéro ONU	**3077**
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (IMIDACLOPRID MIXTURE)

Cette information sur le transport n'a pas pour objectif de couvrir toutes les informations réglementaires liées à ce produit. Elle ne reprend pas les variations réglementaires liées à la taille de l'emballage ou à des exigences spéciales de transport.

Autres Informations	Exempté de la réglementation si transporté par route ou voie ferrée conformément au règlement sur le TMD 1.45.1. Cette exemption permet de ne pas rédiger de document d'expédition des marchandises dangereuses ou de ne pas apposer les indications de dangers des marchandises dangereuses lors d'un transport routier ou ferroviaire.

Freight Classification: INSECTICIDES OR FUNGICIDES, N.O.I., OTHER THAN POISON

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

No. d'Enregistrement PCP 27357

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes

49CFR	Code de la Réglementation Fédérale, Titre 49
ACGIH	US. ACGIH Valeurs limites d'exposition
CERCLA	Loi générale des États-Unis sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement (Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
IARC	Centre internationale de Recherche sur le Cancer
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NTP	US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérigènes
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation mondiale de la Santé
TDG	Transport des Marchandises Dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UN	Nations Unies

NFPA 704 (National Fire Protection Association) :

Santé - 1 Inflammabilité - 1 Instabilité - 0 Autre - aucun(e)

HMIS (Hazardous Materials Identification System, based on the Third Edition Ratings Guide)

Santé - 1 Inflammabilité - 1 Danger Physique - 0 PPE -

0 = danger minimal, 1 = danger faible, 2 = danger modéré, 3 = danger sévère, 4 = danger extrême

Objet de la révision: Mise à jour rédactionnelle. Sections de la FDS mises-à-jour : Section 2 : Identification des dangers. Section 3 : Composition/Informations sur les composants.

Preparé par le Departement ESS de Bayer CropScience Inc. (306)-721-0310.

Date de révision: 09/24/2019

Les informations sont données de bonne foi, et n'exonèrent pas les obligations qui incombent à l'utilisateur. Le destinataire assume toute la responsabilité en matière de sécurité en cas d'usage non conforme aux instructions de l'étiquette. Les noms des produits sont des marques déposées par Bayer.